

M. P. CRAHAY
Directeur de la direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : FB 2043-0067
N/Réf. : AVL/BXL2.7/s.496
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Ravenstein, 23. Palais des Beaux-Arts. Création d'une nouvelle baie dans le hall des sculptures (communication avec l'ancienne salle du conseil). **Avis de principe de la CRMS.**

Dossier traité par Fr. Boelens.

En réponse à votre lettre du 28 février 2011 concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 mars 2011, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

Le contexte de la demande

La demande est introduite par Madame Van der Wee sur base d'un projet élaboré par l'architecte Peter Swinnen, dont les travaux seront exposés au Palais des Beaux-Arts, à partir du mois de mai prochain, dans trois salles donnant sur le Hall des Sculptures. Pour cette raison, la demande réclame l'urgence. Elle est aussi inscrite dans la volonté d'utiliser l'ancien Hall des Sculptures non seulement dans le sens de son orientation très marquée mais aussi transversalement, en liaison avec les activités développées dans les locaux qui le jouxtent à gauche et à droite des colonnades.

Lors de la phase de restauration de 2006, la CRMS avait veillé au rétablissement de la grande paroi monumentale de gauche (qui avait été fort altérée lors d'aménagements précédents). Pour des raisons fonctionnelles, elle avait toutefois autorisé d'y aménager trois doubles portes dérobées n'altérant pas la monumentalité du grand mur. Lors de sa dernière visite sur place, la CRMS a pu observer que ces portes avaient été montées à l'envers et que, pour cacher cette malfaçon, on avait commis une erreur supplémentaire, accusant les joints et la présence des portes qui auraient dû être invisibles. Par conséquent, elle invite le commanditaire et la DMS à refuser ces travaux.

Le projet de nouvelle baie

La demande introduite porte sur le percement d'une baie de 2,80 m de large sur environ 3 m de haut dans le mur monumental séparant l'ancien grand Hall des Sculptures et la salle dite « du Conseil » (qui lui est mitoyenne du côté droit lorsqu'on regarde le grand hall à partir du vestibule d'entrée).

La Salle du Conseil sert aujourd'hui de lieu d'expositions, de projections, de conférences ou de performances diverses. Comme le montrent certains documents d'époque, les cimaises actuelles cachent une ancienne configuration, rythmée par des pilastres montant de fond et placés au droit

des poutres qui sont toujours visibles. La salle est déjà connectée au Hall des Sculptures par un dégagement élégant, de forme polygonale, qui articule aussi les deux espaces sur le grand vestibule en vis-à-vis de la rampe monumentale qui conduit à la salle Henry Le Boeuf.

La nouvelle baie projetée se situerait à quelques mètres de l'accès existant. Elle serait fermée par une porte coulissante à l'intérieur du mur. Sa fermeture se ferait dans le plan exact de la paroi du Hall des Sculptures, formant du côté de la Salle du Conseil une niche qui pourrait être exploitée en tant que telle ou masquée par un panneau Gyproc placé au nu des cimaises. Le Hall des Sculptures et la Salle du Conseil n'étant pas situés de plain-pied, 4 marches descendantes escamotables et une main-courante seraient aménagées dans cette baie. Les trois portes clôturant jadis cette salle du côté du dégagement polygonal seraient remises en place pour retrouver la spatialité d'origine.

Du côté du Hall des Sculptures, la porte présenterait une face en marbre noir de même nature que le marbre des plinthes qui ont été restituées sur le mur situé en vis-à-vis. L'auteur de projet en profiterait pour restituer également les plinthes en marbre de ce côté. Dans la Salle du Conseil, la porte présenterait une face en marbre blanc, en harmonie avec la couleur actuelle des murs (qui n'étaient pas de cette couleur à l'origine). Le visiteur pénétrant par la nouvelle ouverture depuis le grand hall se trouverait face à une large paroi qui servirait de support à une projection accompagnant l'exposition..

La demande telle que précisée le 28 février 2011.

Une première visite sur place a eu lieu le 9 février 2011 (voir procès-verbal de la séance de la CRMS du 16 février 2011). Elle a été suivie par une seconde qui s'est tenue le 28 février 2011. Celle-ci a permis à Monsieur Paul Dujardin, Directeur général du Palais des Beaux-Arts, de nuancer la demande initiale. Il a proposé que seul le principe du percement soit soumis à l'avis préalable de la CRMS et non pas sa mise en œuvre conformément aux détails accompagnant le projet. En effet, le Palais des Beaux-Arts ne dispose pas des moyens nécessaires pour réaliser ces travaux pour l'instant et d'autres investissements s'annoncent plus urgents, comme l'isolation phonique des portes de la grande salle de concerts. Enfin, un aménagement aussi marquant mérite d'être réfléchi plutôt que décidé dans l'urgence et Monsieur Dujardin a suggéré que l'ouverture soit testée (également du point de vue acoustique) à l'occasion de l'exposition de l'architecte Peter Swinnen. À l'issue de celle-ci, une proposition définitive serait formulée ou, le cas échéant, la baie serait rebouchée.

L'avis de principe de la CRMS

La CRMS comprend que le percement d'une nouvelle communication entre le Hall des Sculptures et la Salle du Conseil pourrait s'inscrire dans une optimisation des différents circuits d'exposition et de circulation du public dans le palais (notamment via la cage d'escalier sur laquelle donne la Salle du Conseil). Toutefois, elle observe que cette salle est déjà connectée sur le grand hall et sur une circulation principale du palais (voir ci-dessous). Une telle décision mérite donc d'être réfléchie globalement. Or cette hypothèse n'est pas développée dans le Master plan qui a été adopté, auquel les travaux de transformation et de restauration sont subordonnés. Ce Master plan est évidemment appelé à évoluer dans le temps, mais c'est alors à ce niveau global que la réflexion doit être menée — et non de manière circonstancielle et dans l'urgence.

Par ailleurs, la CRMS effectue une série de remarques qui peuvent enrichir la réflexion globale et qui motivent son avis défavorable sur la présente demande de principe.

1. La flexibilité des lieux.

Le grand hall et la Salle du Conseil, dont les niveaux de sol sont différents, sont en effet déjà reliés entre eux par une connexion forte et de grande qualité, malheureusement marginalisée à l'heure

actuelle par un défaut d'éclairage et de mise en valeur : l'espace est sombre et les éléments de décor qui en faisaient toute la qualité ont été soit murés (vitrine) soit enlevés (portes de la Salle du Conseil). Cette situation explique probablement la demande d'établir une nouvelle connexion directe. Mais, en retournant sur les lieux, la CRMS a pu observer que le hall polygonal articulait très habilement non pas deux mais trois espaces dont la hiérarchie est fondamentalement différente : le Hall des Sculptures, la Salle du Conseil et le Grand vestibule. Ce dispositif particulier permet également de brancher directement la Salle du Conseil (indépendamment du Hall des Sculptures) sur le Grand Vestibule (dont le sol est, à cet endroit, à un niveau encore différent de celui du Hall des Sculptures et de la Salle du Conseil). Ce tour de force, qui autorise une grande flexibilité des usages comme des circulations, résout aussi de manière simple, aisée et convaincante, la question difficile des dénivellations — contrairement au projet de nouvelle baie qui mettrait précisément cet obstacle en exergue. En fait, le percement demandé découle essentiellement d'une question de mise en scène : il s'agit de découvrir frontalement des projections qui seraient effectuées sur la grande paroi de la Salle du Conseil.

2. La hiérarchie spatiale

La hiérarchie spatiale conçue par Victor Horta découle naturellement de l'organisation des locaux. C'est spontanément que le public emprunte les axes principaux et, à partir de ceux-ci, s'approprie (jusque dans les moindres recoins) les volumes secondaires et même les locaux de service qui se branchent sur ces axes, dans le respect d'une hiérarchie qui confère à chaque salle son échelle particulière. Une telle organisation est garante de la centralité du complexe et de la robustesse des « patrons » de circulation. En mettant en contact frontal la Salle du Conseil et le Hall des Sculptures par un escalier de type domestique, on court-circuite un enchaînement d'espaces très étudié, avec pour corollaire une perte de monumentalité de la salle du Conseil qui paraîtra petite par rapport à l'ordre colossal du Hall des Sculptures.

3. La monumentalité du Hall des Sculptures

L'orientation de l'espace et la symétrie sont deux caractéristiques essentielles de la monumentalité du Hall des Sculptures, qui soutiennent la lisibilité des lieux. Certes, le nouveau fonctionnement du Palais des Beaux-Arts a amené la CRMS à souscrire, lors de la restauration du grand mur de gauche (partiellement démoli), à la création de 3 larges baies dans celui-ci. Elles ont toutefois été autorisées à condition de ne pas altérer la monumentalité de la grande paroi aveugle sur laquelle se silhouette parfaitement la colonnade. Aussi les portes ont-elles été conçues comme des éléments invisibles : elles sont sans cadre et situées exactement dans le plan de la paroi. Leur finition est destinée à être semblable à celle du grand mur (quelle que soit la polychromie du hall). Une fois les portes fermées, le hall retrouve donc sa symétrie et sa monumentalité (la mauvaise mise en œuvre actuelle devrait donc être corrigée).

La CRMS n'a pas changé d'avis au sujet de la nécessité de conserver une paroi pleine et uniforme à l'arrière-plan des colonnes. Elle considère également le rétablissement de la polychromie du Hall des Sculptures (bien connue et programmée depuis de nombreuses années) comme une priorité avant tout autre intervention sur cet espace.

4. Le percement d'une baie « provisoire »

Quant à l'idée (émise lors de la réunion du 28 février 2011) que l'on pourrait éventuellement percer une baie « provisoire » entre le Hall des Sculptures et la Salle du Conseil – l'idée étant de tester la pertinence de l'intervention et, si nécessaire, d'y renoncer et de reboucher la baie - la

CRMS n'y souscrit pas. Outre le fait que la technique constructive de la paroi n'est pas connue, il semble en effet peu opportun d'agir de cette manière dans un lieu public aussi symbolique. C'est précisément pour éviter ces tâtonnements dans les édifices classés que des architectes restaurateurs et des spécialistes sont désignés par le Gouvernement pour évaluer l'impact des projets proposés.

Conclusion

La CRMS ne souscrit pas à la demande de percement d'une baie entre le Hall des Sculptures et la Salle du Conseil dans les circonstances actuelles. Elle estime que la nécessité de cette intervention doit être démontrée au vu des remarques effectuées ci-dessus, dans le cadre du Master plan et dans la perspective d'une restauration de la polychromie du grand hall.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.